



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0428

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions à l'association Lyon urban data pour la mise en oeuvre d'un dispositif innovant à destination des entreprises pour concevoir et tester les services de la ville de demain - Programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0428

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution de subventions à l'association Lyon urban data pour la mise en oeuvre d'un dispositif innovant à destination des entreprises pour concevoir et tester les services de la ville de demain - Programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lyon urban data est une association créée en 2014 regroupant des entreprises, pôles de compétitivité, clusters, et des acteurs de la recherche. Cette association concrétise le projet "Lyon urban data" qui réunit, depuis 2011, des acteurs publics et privés avec la volonté de créer une dynamique autour de la thématique de la "Ville intelligente".

Dans ce cadre, l'association a pour objet de :

- élaborer, accompagner et accélérer la co-création et l'expérimentation de nouveaux services et donc contribuer à la démarche "Grand Lyon Métropole intelligente",
- mettre en place et développer un "Living Lab" destiné à tester en grandeur nature des services, des outils ou des usages nouveaux autour de cette thématique, en coopération avec les entreprises, des laboratoires de recherche, les collectivités locales ainsi que des utilisateurs,
- favoriser l'innovation ouverte, partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception de nouveaux services,
- permettre à ses membres de mettre en œuvre tout programme nécessaire en opérant, notamment, une mutualisation de leurs compétences et de leurs moyens respectifs.

Le territoire d'expérimentation de ce "Living Lab" est situé à Lyon, à partir du quartier de la Part-Dieu et sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon et son mode de développement collaboratif repose sur l'interaction entre des acteurs appartenant à des univers très différents dépassant le stricte cadre de ses membres.

Ce projet a pour spécificité de répondre aux enjeux et aux objectifs suivants :

- apporter une offre aux entreprises favorisant et facilitant l'innovation et le développement de nouveaux services,
- créer un lien avec les services urbains ainsi que les enjeux de marchés autour du concept de "Ville intelligente",
- créer des synergies entre les entreprises à travers les projets collaboratifs,
- donner accès aux marchés des "Grands groupes" et identifier les dernières innovations des start-ups,
- rendre le citoyen encore plus acteur du territoire par le test et la validation de l'usage de nouveaux services.

Ce lieu, dédié aux entreprises et ouvert aux citoyens, appelé "TUBA - Tube à expérimentations urbaines", situé à Lyon dans le quartier de la Part-Dieu et dont le périmètre d'intervention peut s'étendre jusqu'au territoire régional pour certains projets, est centré sur les fonctions de co-conception et d'ingénierie, d'expérimentation et d'animation urbaine, sous forme d'expérimentation de projets innovants et regroupe ainsi des activités d'intérêt général.

Ce "Living Lab" est aussi bien à la disposition des membres de l'association que des tiers qui n'en font pas partie et qui sont intéressés par les outils qu'il propose. En outre, le projet permet ainsi de favoriser l'attractivité du territoire et aux partenaires privés de valoriser leurs innovations sur les marchés liés aux services de la "Ville intelligente". Telle est l'ambition portée par l'association "Lyon Urban Data".

Lyon Urban Data, dont l'objet est d'être un partenaire de l'innovation par les usages, un outil d'animation de l'ouverture des données publiques et privées et de développement économique autour de la création de nouveaux services de la ville de demain, sollicite le soutien de la Métropole pour la mise en œuvre de ses objectifs et de son programme d'actions.

a) - Objectifs de la Métropole de Lyon

La Communauté urbaine s'est dotée, en 2012, d'une stratégie "smart city" à travers la démarche "Grand Lyon Métropole intelligente" et qui intègre différents éléments : énergie, services dématérialisés innovants, nouvelles formes de mobilité, outils territoriaux de l'innovation. Cette démarche a pour objectif de faire de la Métropole lyonnaise un territoire leader et visible pour les expérimentations et le déploiement de services et usages innovants, ainsi qu'un acteur facilitateur, voire initiateur de projets, en phase avec sa stratégie sur la Ville intelligente et durable.

La Métropole a défini, en 2013, un programme d'actions stratégiques relatif à cette démarche "Grand Lyon Métropole intelligente". Ce programme a pour objectif de créer toutes les conditions nécessaires au développement de nouveaux services pour la ville de demain, et encourage la création de nouveaux lieux de type « Living Lab ».

Son positionnement spécifique fait du TUBA un projet phare de la démarche sur la "Ville intelligente". C'est dans ce contexte que la Métropole de Lyon souhaite soutenir l'association Lyon urban data pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

b) - Programme d'actions 2015 et plan de financement prévisionnel 2015

L'association Lyon urban data doit, plus particulièrement, aboutir à :

- accompagner l'élaboration de projets collaboratifs d'expérimentation, entre entreprises, acteurs de la recherche, autour des données et des nouveaux services de la ville de demain,
- participer à l'animation de la réutilisation des données publiques et à la mise à disposition des données privées, comme leviers de développement économique et de création de nouveaux services,
- animer une dynamique pour l'écosystème lyonnais, en complémentarité et partenariat avec les autres acteurs de l'innovation présents sur le territoire, en termes d'opportunités et de leviers de développement économique autour des services de la ville de demain et du big data,
- accompagner les entreprises dans leur phase d'expérimentation afin de sécuriser le processus de conception d'un nouveau service par des tests auprès des utilisateurs finaux et dans des conditions réelles,
- impliquer les usagers, citoyens, tout au long des processus de conception et d'expérimentations de nouveaux services,
- animer une communauté d'usagers à mobiliser pour réaliser les expérimentations,
- animer une dynamique sur le quartier Part-Dieu, comme terrain d'expérimentation privilégié,
- animer une veille technologique et réglementaire dans les domaines des nouveaux services de la Ville intelligente et l'utilisation des données.

Aussi, pour financer ce programme d'actions, 6 entreprises (EDF, Veolia environnement, SFR-Numéricable, SOPRA-STERIA, ERDF et KEOLIS) établissent un partenariat financier spécifique avec l'association, à hauteur de 50 000 € chacune (soit 300 000 € de financement privé).

Pour compléter ce financement, l'association sollicite la Métropole de Lyon à hauteur de 71 330 € pour son fonctionnement.

Au regard de la réglementation européenne, l'association est qualifiée de pôle d'innovation. La subvention de fonctionnement est, quant à elle, composée d'une part d'une aide à la location correspondant à 15 % de la valeur vénale de référence dans la limite de 200 000 € sur 3 exercices fiscaux (règle "de minimis" de l'article R 1511-23-3 du code général des collectivités territoriales) et, d'autre part, d'une aide à l'animation du pôle assise sur des coûts admissibles (règlement n° 2006/C 323/01 de la Commission).

Budget prévisionnel 2015 du projet

Dépenses	Montant en € (3)	Recettes (2)	Montant en € (3)
61 - services extérieurs	95 069	70 - vente de produits finis, prestations de services	72 667
sous traitance générale		prestations de services	72 667
location mobilières et immobilières	93 215		
assurances	1 854		
62 - autres services extérieurs	35 240		
rémunération intermédiaire et honoraires	8 240		
publicité, publication	30 000	74 - subventions d'exploitation	214 000
Divers	2 000	Europe	71 330
		Région Rhône-Alpes	71 330
		Métropole de Lyon	71 330
63 - impôts et taxes	8 961	75 - autres produits	302 000
autres impôts et taxes	8 961		
64 - charges de personnel	360 064		
rémunération du personnel	252 045	Cotisations (financements privés)	302 000
charges sociales	108 019		
autres charges de personnel			
68 - dotations	76 333		
dotations aux amortissements	76 333		
Total	588 667	Total	588 667

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 71 330 € au profit de l'association Lyon urban data.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité signée avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016, la Région apportant à l'association une contribution financière de 71 330 € sur ce même projet. L'association sollicite également un financement de l'Europe, dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER), pour la période 2014-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 71 330 € au profit de l'association Lyon urban data, pour le projet de "Living Lab" (TUBA) sur le quartier de Lyon Part-Dieu pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Lyon urban data définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - opération n° 0P02O2926 - compte 6574 - fonction 632.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.